

Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 8 octobre 2019, salle 339 de l'Escharpe (16 h à 18 h)

Compte-rendu

Présents : 9 enseignants-chercheurs et 9 doctorants

1. Point d'actualité sur les moyens financiers de l'IRCM

Le Vice-Président délégué à la recherche en sciences humaines et sociales a informé le Directeur de l'IRCM de la volonté des services de la recherche de réduire, d'environ 5 %, le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'IRCM. Cette volonté se fonde sur le fait que la dotation de l'Institut serait supérieure au calcul normal opéré à partir du « point chercheur ».

Il est rappelé que la dotation de l'IRCM est actuellement de 23.257 euros HT, soit un montant qui suffit à peine à la bonne réalisation de nos activités, dont la qualité a été amplement soulignée par l'HCERES dans sa dernière évaluation. Le Conseil ne peut que s'émouvoir de la décision de réduction de ses moyens et cela d'autant plus que l'année 2020 sera marquée par la tenue de trois manifestations de grande importance, lesquelles vont nécessiter la mobilisation de moyens significatifs.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, demande donc au Directeur de tout mettre en œuvre pour obtenir le retrait ou, à tout le moins le report en 2021, de cette mesure.

2. Point d'actualité sur les projets de colloques en 2020

L'IRCM organisera ou co-organisera trois manifestations majeures durant l'année 2020 :

- **Colloque sur « Les formes de la citoyenneté »** en coopération avec l'Institut Michel Villey. Celui-ci porte sur les formes nouvelles ou particulières de la citoyenneté (droits mixtes, citoyen insurgé, citoyen rebelle, devoirs du citoyen...) afin de contribuer à la réflexion sur une théorie générale de la citoyenneté. Le programme détaillé du colloque est en cours d'élaboration. Il se déroulera en septembre ou octobre 2020.
- **Colloque sur le thème « Peut-on encore définir les collectivités territoriales ? »** en coopération avec l'AFDCL. Il vise à s'interroger sur la portée des réformes législatives successives qui ont rendu la définition de la notion de collectivité territoriale de plus en plus confuse et difficile puis à rechercher si, dans les différentes branches du droit public, une singularité est reconnue aux collectivités territoriales et permet, progressivement, de procéder à une reconstruction de la notion

de collectivité territoriale. Le programme détaillé est en cours de finalisation. Le colloque se déroulera en novembre 2020.

- **Colloque sur « La protection des droits fondamentaux en France et au Royaume-Uni »** en coopération avec le CEIE. Le projet, déjà présenté lors de précédents conseils, est largement avancé et permettra un dialogue des doctrines britanniques et françaises. Le colloque aura lieu les 26 et 27 novembre 2020.

S'agissant du financement de ces manifestations, il est décidé, à l'unanimité des membres du Conseil présents, de demander le report du reliquat de crédits de 2019 sur le budget de 2020 ou, à défaut, de procéder au versement d'une subvention au profit de notre partenaire extérieur, lorsque cela est possible. Cela devrait, en particulier, permettre de financer à hauteur de 8.000 euros la tenue du colloque de l'AFDCL.

3. Convention de partenariat dans le cadre de la revue *L'Europe des Libertés*

Les modalités de relance de la revue *L'Europe des Libertés* sont rappelées. Il est notamment indiqué que cette revue électronique a vocation à accueillir les contributions des enseignants-chercheurs comme des doctorants, de l'Université de Strasbourg et au-delà. Elle sera notamment en lien avec les séminaires de droit fondamentaux de l'IRCM, lesquels seront élargis au CEIE. La mise en place de celle-ci et notamment de son infrastructure informatique est réalisée au travers de la convention de partenariat conclue par l'IRCM et le CEIE avec la Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme. C'est l'objet de la convention présentée au Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, autorise la signature de ladite convention par le Directeur de l'IRCM.

4. Participation de l'IRCM à la *Moot Academy*

A l'initiative de la Professeure Andréa HAMANN, la Faculté de droit entend mettre en place une *Moot Academy* afin de faciliter la participation des étudiantes et des étudiants aux différents concours internationaux de simulation de procès. A ce titre, elle sollicite la contribution des unités de recherche dans le domaine juridique à hauteur de 500 euros par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité de ses membres présents, en faveur de l'attribution d'une telle subvention. Il souhaite cependant que les activités de la *Moot Academy* soient suffisamment en lien avec les axes de recherche de l'IRCM (axe 1 en particulier).

5. Discussion sur le développement de la *Science ouverte* à l'Université de Strasbourg

Le développement, au sein de l'Université de Strasbourg, de la Science ouverte et du libre accès aux travaux de recherche (UnivOAK) fait l'objet d'une rapide présentation. Le Conseil s'interroge sur les conséquences qui en découleront pour les enseignants-chercheurs à compter du 1^{er} janvier 2020. Une inquiétude est

notamment manifestée quant aux charges administratives supplémentaires qui en résultent (modalités de transfert des listes de publication) et quant à l'obligation ainsi adressée aux chercheurs, lesquels peuvent être liés par des contrats d'édition ne relevant pas du droit français.

Le Conseil souhaite qu'une nouvelle réunion permette d'apporter une information détaillée sur tous ces points et charge Arnaud DURANTHON de présenter une synthèse du dispositif et de ses modalités de mise en œuvre.

6. Discussion sur le site Internet de l'IRCM

Le Conseil souhaite qu'il soit procédé à une actualisation du site Internet de l'IRCM. La coordination de cette tâche est confiée à Romain PLACE. Celui-ci adressera à tous les membres de l'Institut, enseignants-chercheurs, docteurs, et doctorants, une demande de CV selon un modèle harmonisé. Il conviendra également de faire figurer sur le site une information sur nos différentes manifestations, préparée par les organisateurs de celles-ci. Enfin, le site peut accueillir la publication des travaux de l'ensemble des membres de l'Institut qui le souhaitent.

7. Rappel sur le déroulement des *Midis de l'IRCM*

Il est rappelé à tous la tenue des *Midis de l'IRCM* qui est un moment de discussion informelle sur un travail de recherche (aspects généraux ou particuliers du travail de thèse, article en préparation, réflexion autour d'une solution jurisprudentielle récente...). Tous les membres de l'IRCM sont invités à y participer, soit pour présenter quelque chose, soit simplement pour venir discuter de la présentation réalisée. Les prochains *Midis de l'IRCM* auront lieu au début du mois de novembre, les suivants se tiendront sur la base d'un rythme mensuel.

8. Journée des Masters de l'IRCM

Le Conseil souhaite perpétuer la manifestation annuelle que constitue la Journée des Masters de l'IRCM. Il est donc lancé un appel à suggestion en vue de définir le thème de cette nouvelle édition qui pourrait avoir lieu en janvier 2020.

9. Discussion sur les charges de travaux dirigés et les thèses en droit administratif

Plusieurs inquiétudes sont manifestées aussi bien sur la difficulté à trouver des charges de travaux dirigés en droit administratif, que sur le peu de thèses engagées en droit administratif (ce qui contribue à cette difficulté de « vivier ») et, plus largement, sur la situation parfois difficile des doctorants et des doctorantes.